



Hospitalisation et garde de l'enfant

Par **Haag Jean**, le **16/10/2017** à **08:12**

Bonjour,

Mon ex femme, qui a la garde de notre fille (13 ans), a été hospitalisée et placée en coma artificiel. Durant son coma, j'ai gardé ma fille à temps plein. Elle est maintenant en phase de réveil. Elle peut parler et semble avoir ses facultés cognitives intactes.

Mon ex femme, toujours hospitalisée, souhaite confier notre fille à ses grands-parents, alors que je préférerais qu'elle reste avec moi, car les grands-parents sont brutaux dans leurs paroles et ma fille s'est plainte que sa grand-mère l'ait faite pleurer plusieurs fois.

Puis-je m'opposer à cette décision, en invoquant l'autorité conjointe pour que ma fille reste avec moi ?

Pour information, je dispose d'un DVH du vendredi après l'école jusqu'au mardi matin sur une semaine et du lundi au mardi matin l'autre semaine, ainsi que la moitié des vacances scolaires.

Par **Tisuisse**, le **16/10/2017** à **08:52**

Bonjour,

Vous avez effectivement un droit prioritaire sur les grands parents de votre fille.

Effectivement, les grands-parents n'ont pas de droits automatiques, c'est votre fille qui a le droit de conserver des liens avec ses grands-parents, pas l'inverse. Vous avez donc tout intérêt à saisir le JAF dès maintenant et votre fille a le droit de faire une lettre au JAF pour exprimer son choix, le JAF a obligation d'entendre votre fille.

Par **Haag Jean**, le **16/10/2017** à **08:55**

Merci pour votre réponse.

Ceci est vrai même si la mère de l'enfant souhaite la confier aux grands parents plutôt qu'au père ?

Par **Tisuisse**, le **16/10/2017** à **09:13**

Même si la mère de l'enfant souhaite confier votre fille à ses grands-parents. Vous êtes son père, vous avez, certes, des obligations, mais vous avez aussi des droits. Donc, n'hésitez surtout pas, et ne tardez pas, à saisir le JAF.

Par **Haag Jean**, le **16/10/2017** à **09:30**

Merci beaucoup pour votre réponse très aidante